



DECISION ADMINISTRATIVE

N°232023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Marché de Maîtrise d'oeuvre – Travaux des installations courants forts et courants faibles de la Mairie de Vif

Vu l'article R2122-8 du Code de la commande publique ;

Considérant que le marché répond à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros H.T ;

Considérant que par conséquent, l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec KH CONCEPT – 24 rue Paul Helbronner – 38100 GRENOBLE, représenté par Monsieur Karim HOUAMA – Directeur, un marché de maîtrise d'oeuvre pour le diagnostic des installations courants forts/courants faibles de la Mairie, à savoir :

- Phase 1 : audit technique des installations Cfo Cfa permettant d'identifier l'architecture CFO du site ainsi que pour le Cfa ;
- Phase 2 : Réalisation d'un DCE CFO et Cfa avec la réalisation d'un CCTP, d'un DPGF et d'un jeu de plan.

Le présent contrat prend effet à compter de sa date de notification et est conclu pour une durée de 10 mois.

Le forfait provisoire d'honoraire est fixé à 5 200 € H.T. soit 6 240 € TTC.

Le règlement s'effectuera sur présentation d'acomptes à l'avancement de la mission, validés par le Maître d'Ouvrage.

De signer le marché annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 30 JAN. 2023
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,

Guy GENET